

L'HAD

Comment ?

En 4 étapes

- 1 Le prescripteur **appelle notre plateforme d'admission** adulte au 01.73.73.57.57.
- 2 Le prescripteur **établit le projet thérapeutique du patient** et ce, en lien avec le médecin coordonnateur de l'HAD de l'AP-HP et son médecin traitant:
 - **Objectif** de la prise en charge.
 - **Contenu médical**, soignant, psychologique et social.
 - **Durée prévue** de la prise en charge.
- 3 L'infirmière de coordination de l'HAD de l'AP-HP se déplace au lit de votre patient pour **définir la prise en charge adaptée**.
- 4 Le **prescripteur transmet les informations médicales** dont le compte rendu médical et les prescriptions de sortie.

Le saviez-vous ?

L'HAD de l'AP-HP met au service des patients près de 750 professionnels salariés, mais collabore également avec les professionnels libéraux et les réseaux de santé.

L'HAD

Pour qui ?

Les patients qui, en l'absence d'HAD seraient contraints de rester à l'hôpital et pour lesquels les dispositifs ordinaires de prise en charge en ville sont insuffisants, pour:

- **Une pathologie aiguë** ou **non stabilisée** nécessitant des soins techniques complexes.
- **Une pathologie chronique** nécessitant des soins continus.
- **Une pathologie, un neurohandicap** ou une pathologie chronique nécessitant une réinsertion et/ou une réadaptation au domicile du patient, jusqu'à son amélioration, permettant par la suite, la prise en charge par d'autres professionnels de santé.

Comme pour tout établissement hospitalier, L'HAD de l'AP-HP **mobilise** dès qu'il est nécessaire, ses propres équipes au chevet du patient (médecins coordonnateurs, infirmiers, puériculteurs, aides-soignants, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, diététiciens, psychologues, assistants-sociaux, sages-femmes etc.) et/ou **coordonne** les interventions de professionnels extérieurs.

Autres critères pris en compte

- **L'adhésion du patient**, de son entourage et de son médecin traitant.
- **La localisation du domicile**. (voir la carte du territoire d'intervention des Unités de Soins adulte.)

Contactez-nous !

du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30

Plateforme d'Admission Adulte
01.73.73.57.57

had.adulte@aphp.fr

Fax: 01.73.73.56.56

Un médecin
est joignable pour répondre
à vos questions.

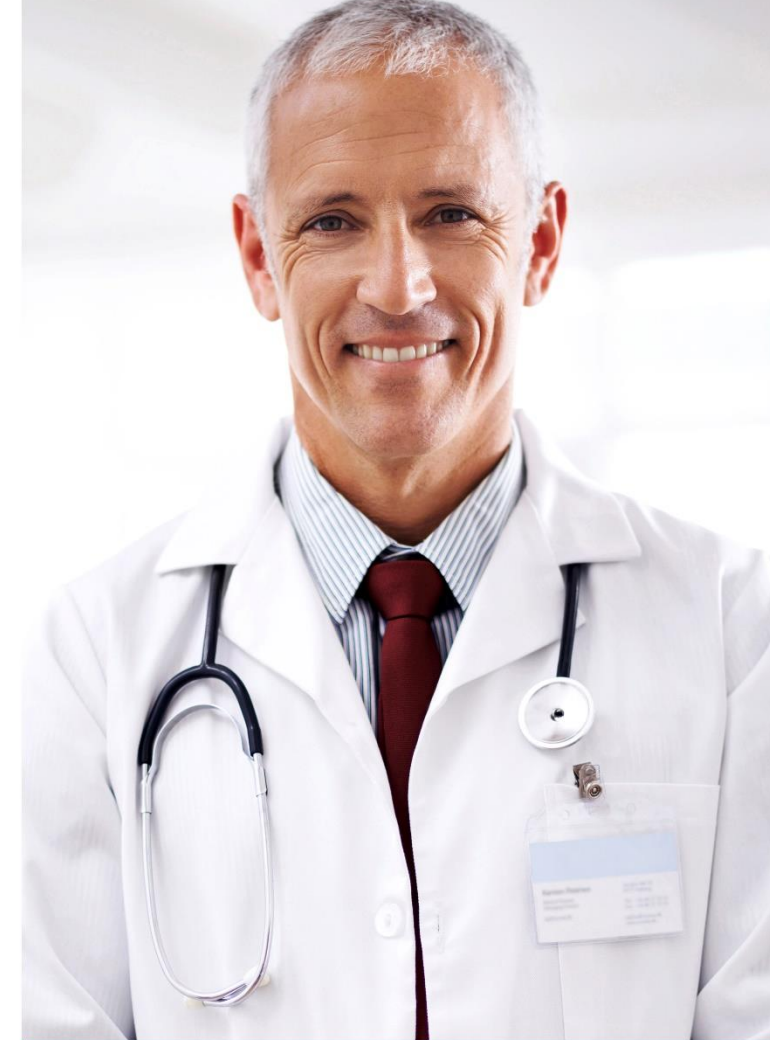
Une secrétaire enregistre
votre demande.

Une IDE de coordination
vient à votre rencontre
et à celle de votre patient.

L'Hospitalisation à Domicile
de votre patient
est assurée dans les meilleurs délais
par l'unité la plus proche
de son domicile,
après validation médicale.



14 rue Vésale - 75005 Paris
www.hospitalisationadomicile.aphp.fr



PRESCRIRE

Les critères d'admission en HAD

à l'usage des Professionnels de Santé



ASSISTANCE
PUBLIQUE  HÔPITAUX
DE PARIS

Qui sommes-nous ?

L'établissement d'Hospitalisation à Domicile (HAD) est un **hôpital public de l'AP-HP** en charge de près de **900 patients par jour**, chez eux, auprès de leur famille et de leurs proches principalement sur tout le **territoire du Grand Paris**. Plus grande structure publique d'hospitalisation à domicile en France, l'HAD possède une **expertise spécifique** dans le **lien ville-hôpital** et avec le **secteur médico-social**.

Prescrite par vous, avec l'accord de votre patient et/ou de son entourage, et du médecin traitant, l'hospitalisation à domicile permet de différer, de raccourcir ou d'éviter l'hospitalisation conventionnelle avec une **prise en charge pluridisciplinaire** organisée en amont et/ou en aval de l'hôpital.

Soignés dans les mêmes conditions de qualité et de sécurité que dans un hôpital classique, les patients admis à l'HAD de l'AP-HP sont pris en charge pour **toutes pathologies somatiques** et à **tous les stades de la vie**. Les soins sont dispensés en lien avec le médecin traitant et sont assurés au domicile des patients.

Nous délivrons, au domicile de votre patient, des **soins médicaux et paramédicaux continus** et **coordonnés**. Les soins se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes.

Nous **interventions** depuis 2007 en **EHPAD** et autres **ESMS** à votre demande.

Territoire d'intervention des Unités de Soins Adulte



Nous assurons d'autres prises en charge ...

Contactez-nous pour en savoir plus !

Les différentes prises en charge ...

• Le traitement des plaies

Ces interventions concernent des patients porteurs de plaies étendues ou complexes nécessitant une intervention pluri professionnelle ou spécialisée. L'HAD intervient également dans les suivis post opératoires précoces ou compliqués.

• La cancérologie

L'HAD permet au patient de bénéficier de cures de chimiothérapie à domicile grâce à des équipes formées en oncologie et hématologie. Elle offre un accès aux soins de support (nutrition, douleur, soutien psychologique, suivi social) en particulier en post chimiothérapie et au cours de certaines radiothérapies. Elle assure le traitement de certaines complications médicales et chirurgicales.

• Les soins palliatifs

C'est un véritable accompagnement du patient et de son entourage. Les interventions des équipes pluridisciplinaires de l'HAD de l'AP-HP, permettent une réelle mise en oeuvre de la démarche palliative autour de situations médicales diverses (cancérologie, neurologie, gériatrie, insuffisance cardiaque ou respiratoire...). Le suivi se fait en coordination étroite avec les services hospitaliers référents, le médecin traitant et les équipes territoriales de soins palliatifs.

• La douleur

Spécialisée dans la prise en charge de la douleur, l'HAD permet de traiter des patients sous pompe de morphinique (ou autres médicaments de la réserve hospitalière), porteurs de cathéters péri-nerveux ou nécessitant du MEOPA pour des soins douloureux.

• L'assistance respiratoire

L'HAD prend en charge des patients nécessitant une assistance respiratoire (ventilation), en particulier lorsqu'elle est associée à d'autres soins du fait de la complexité de la situation médicale.

• La nutrition artificielle

L'HAD peut être sollicitée pour de la nutrition artificielle en cas de situation complexe. La prise en charge comporte le suivi médical, soignant et diététique ainsi que des actions éducatives auprès du patient et de son entourage.

• La rééducation

L'HAD permet la rééducation et la réadaptation à domicile en lien avec la filière SSR de patients atteints d'affections neurologiques et orthopédiques. Elle assure l'adaptation de l'ergonomie de l'environnement et le suivi nutritionnel et médical associé.

• Le traitement intraveineux

L'HAD réalise à domicile l'administration de traitement en alternative à un séjour hospitalier. Elle permet l'accès à des médicaments de la réserve hospitalière ou à des protocoles nécessitant une protocolisation ou une surveillance particulière.

Nous assurons la continuité des soins jour et nuit, 7j/7.

